

## **CONVENTION 2007**

Entre :

**La Communauté Urbaine de Bordeaux  
et  
l'Association pour l'accueil des Gens du Voyages en Gironde  
(AGV 33)**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), habilité par décision du Conseil de Communauté n° 2007/0768 en date du 26 octobre 2007  
D'une part,

Et,

Madame Bernadette MAIRE, en qualité de Présidente de l'AGV33, Association domiciliée à la résidence Saint Martin, 22 boulevard Saint Martin 33600 PESSAC et déclarée à la Préfecture de la Gironde le 28 avril 2000,  
D'autre part.

## **EXPOSE DES MOTIFS:**

Créée en 2000, l'Association pour l'accueil des Gens du Voyage en Gironde (AGV 33) a pour objet d'aider les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique cohérente et adaptée d'accueil des gens du voyage en Gironde. L'AGV regroupe à ce jour 21 communes, 7 Communautés de Communes (représentant 72 communes) et un syndicat intercommunal de 30 communes.

Cette association a notamment pour objet de favoriser l'accueil des gens du voyage dans le département de la Gironde en sensibilisant les communes sur la nécessité de créer des aires d'accueil ou toute réalisation susceptible de répondre aux besoins de stationnements et d'habitat correctement aménagés, afin de concilier le droit à l'habitat et les obligations réglementaires.

Dans le cadre du PLH modifié, la Communauté Urbaine de Bordeaux accompagne les Communes membres dans la réalisation des prescriptions du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage dans son volet « création d'aires d'accueil ».

La Communauté Urbaine souhaite soutenir l'action de l'AGV33 dans sa mission de conseil au montage des projets auprès des communes par une aide au fonctionnement au titre de la présente convention d'objectifs.

### **Article 1 : objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'exposer les principales interventions de l'AGV 33 au titre de la mise en œuvre du Schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage dans le cadre du PLH modifié, et de définir les modalités de la participation financière de la CUB à son fonctionnement.

### **Article 2 : Contenu des missions**

L'AGV 33 s'engage à remplir les missions suivantes :

- **assurer le fonctionnement et le développement d'un centre de ressources** relatif à l'habitat et à l'accompagnement des gens du voyage (constitution et actualisation en continu du fonds juridique, technique ; participation aux réseaux d'échanges nationaux ; consultations à la demande des membres ; organiser des journées d'information et formation sur les thématiques d'actualité ; intervenir dans le cadre de procédures de concertation).

L'AGV devra ainsi assurer la restitution et l'exploitation de l'enquête menée auprès de l'ensemble des communes du département, questionnaire visant à définir un état des lieux réel sur les aires de grand passage en Gironde

Il est convenu que l'AGV33 mobilisera, sur demande de la Communauté, ce centre de ressources pour l'éclairer sur toute question relative à son champ d'intervention.

Elle transmettra notamment la revue de presse mensuelle aux services compétents de la CUB.

- **Animer le groupe de suivi relatif à la gestion des aires et participer à la mise en œuvre et à l'actualisation du schéma départemental** : animation du groupe de suivi relatif à la gestion des aires, contribution aux travaux de la commission consultative départementale chargée du suivi et de la révision du schéma

En perspective :

- assurer un service de la mise en relation entre populations itinérantes et collectivités d'accueil dans le cadre de la gestion des aires de grand passage à développer sur le département, dont 2 sites à identifier sur le territoire de la Communauté Urbaine.
- œuvrer à la mise en réseau des gestionnaires des aires d'accueil en Gironde et formaliser un dispositif d'observation en matière de fonctionnement des aires et de gestion des flux et stationnements afin de mieux appréhender les dynamiques de mobilité en Gironde, prévenir la sédentarisation sur les aires, disposer d'une connaissance concrète et en continu du fonctionnement des équipements.

Dans le cadre de ces actions, l'AGV 33 organisera des réunions techniques d'échanges d'expériences sur :

- le grand passage des gens du voyage avec la présentation de projets menés dans d'autres départements,
- le bilan du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde (évolution du dispositif en vue de sa révision 2008-2009).

Un atlas des aires du département doit être également finalisé pour informer les communes et les EPCI (implantations des aires, type d'équipement et tarifs pratiqués).

### **Article 3: Montant et conditions de versement de la participation communautaire**

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux est forfaitaire.

Son montant est fixé annuellement par délibération du Conseil de Communauté et actualisé, le cas échéant, dans le cadre d'un avenant à la présente convention.

La participation communautaire s'élève pour l'exercice 2007 à 7 500 euros.

Elle sera versée selon les modalités suivantes :

- 80% dans les deux mois suivant la conclusion de la présente convention,
- 20% sur production des pièces suivantes :
  - les bilans, comptes de résultats et annexes approuvés par l'assemblée générale et certifiés conformes par le commissaire aux comptes,
  - le rapport d'activités de l'année écoulée,
  - une note de commentaires expliquant, le cas échéant, les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes,

#### **Article 4 : conditions d'utilisation de la participation communautaire**

Toute participation inutilisée ou non utilisée conformément aux missions mentionnées à l'article 2 de la présente convention (ou à celles indiquées dans chaque avenant annuel) devra être remboursée.

L'association s'interdit en outre de reverser tout ou partie de la subvention considérée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

#### **Article 5 : clause de publicité**

Le soutien apporté par la Communauté Urbaine devra être mentionné sur les documents destinés au public.

#### **Article 6 : conditions de résiliation de la convention**

La convention pourra être résiliée, à tout moment, de part et d'autre, en cas d'inexécution par l'une des parties, des présentes dispositions, ou tout autre motif légitime, sous réserve d'une information réciproque avec préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 8 : contentieux**

Les litiges pouvant naître de l'exécution de la présente convention seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le

Pour l'AGV33  
La Présidente,

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux  
Le Président,

Bernadette MAIRE

Vincent FELTESSE

En guise de rapport moral je vous propose un rapide tour d'horizon sur la situation girondine de l'application du Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage, le détail des actions engagées au cours de l'année 2006 sera présenté dans le rapport d'activité. Cet état des lieux sera l'occasion d'évoquer quelques réflexions sur les questions qu'il pose et pas seulement à la Gironde. Puis nous présenterons quelques considérations sur la vie interne de notre association, son devenir et les perspectives pour l'action à venir.

Cette année 2006 a effectivement permis de poursuivre l'accompagnement des communes de façon diversifiée. De manière surtout individuelle et à tous les stades des projets pour ceux qui sont en cours ou qui démarrent ; au niveau de la gestion des aires pour les maîtres d'œuvre qui les ont réalisées sur leur territoire. Nous avons participé activement à de nombreuses initiatives concernant l'habitat des gens du voyage et plus largement d'autres publics. Nous avons répondu présents aux sollicitations du partenariat local et participé à des rencontres nationales. Nous avons poursuivi notre travail sur la gestion sous forme de réunions, charge confiée par la Commission Consultative Départementale. Dans le prolongement de cette responsabilité, et parce que cette question demeure totalement stagnante, un travail important a été mené pour la réponse aux besoins d'accueil des grands passages.

On peut considérer que 2006 aura été une année charnière, année des « derniers sursis », beaucoup de projets ont été élaborés, trois aires d'accueil ont ouvertes dans l'année, mais le mois de mai 2007 ne verra pas un Schéma Départemental complètement mis en œuvre. Beaucoup de réalisations préconisées restent encore à élaborer et certains projets restent durablement au point mort sans qu'il soit possible d'en comprendre réellement les raisons.

Le travail conduit nous amène quotidiennement à mesurer la complexité des réponses à construire pour répondre au mieux à notre mission d'accueil et d'accès à l'habitat des gens du voyage. Chemin faisant, nous comprenons mieux les attentes diversifiées des gens du voyage, notamment selon leur histoire avec chacun des territoires et selon leur génération. Les difficultés rencontrées au niveau de la gestion, outre les aspects techniques pas toujours évidents, nous amènent à mesurer le difficile équilibre à trouver dans les relations gens du voyage / gadjé pour qu'elles soient de respect mutuel, bannissant aussi bien l'autoritarisme et la violence que le maternage créant dépendance, infantilisation et finalement révolte.

Les contradictions contenues dans la loi et ses applications, évidentes dès leurs sorties, contiennent toujours ce qu'on pourrait nommer des « injonctions paradoxales » conséquences de méconnaissance ou d'incompréhension des modes de vie des gens du voyage. Elles sont mal compensées par des dérogations (exemple : possibilité de rester au delà du temps réglementaire dans une aire d'accueil si les enfants sont régulièrement scolarisés, ou en cas de maladie du résident) qui favorisent certains au détriment d'autres (*quid* d'un ménage avec enfant en bas âge, ou de personnes âgées en bonne santé ?). De plus les réglementations nouvelles vont à l'inverse de ce qui était attendu (réduction des équipements pour le bâti, diminution du temps réglementaire de séjour sur les aires d'accueil).

Enfin, le contexte actuel de l'accès au logement social, du prix du foncier, etc. n'est pas franchement porteur pour favoriser l'accès « au droit commun » des gens du voyage très revendiqué dans les discours mais peu visible dans les faits.

Quelques soient les décisions prises, dans les mois qui viennent, par le législateur et les institutions chargées de la mise en œuvre de l'accueil des gens du voyage, du travail reste à faire par les communes, le partenariat et notre association.

En effet, si cinq années (2002-2006) de travaux conjoints des institutions départementales, des communes et communautés de communes, des associations diverses y compris celles de gens du voyage ont permis que la Gironde fasse un grand pas dans cette question de l'accueil des gens du voyage, le chemin à parcourir reste encore important y compris pour que les préjugés réciproques des gadjé et des tsiganes s'estompent.

En ce qui concerne la vie interne de l'association, cette Assemblée Générale est la 7<sup>ème</sup>, « âge de raison » ! Vous le savez, la présidente actuelle a souhaité démissionner de la présidence pour « passer la main » avant le renouvellement des conseils municipaux de 2008. Depuis l'Assemblée Générale de septembre 2006 nous tentons de mettre en place un fonctionnement collégial du bureau, autant pour les décisions stratégiques à prendre que pour l'assistance à des réunions et/ou la représentation de l'association. Par ailleurs nous recherchons la personne qui acceptera de poser sa candidature à cette responsabilité.

Depuis 2005 et cela s'est confirmé en 2006, le travail s'est beaucoup étendu à l'ensemble du département, ce qui apporte un sang neuf dans notre association. Il est capital de pouvoir bénéficier de ces énergies nouvelles sans perdre les connaissances et expériences accumulées depuis 7 années qui font notre crédibilité dans ce département, la continuité a été notre caractéristique et elle n'est pas, loin s'en faut, synonyme de stagnation. Nos deux chargées de missions ont aujourd'hui (et depuis longtemps déjà) une compétence reconnue. Il faut maintenant que nous réussissions la « transmission ». C'est une démarche assez peu courante, à laquelle j'ai toujours été attachée et qui sur ce « dossier » me paraît indispensable. Cécile et Jane ont récapitulé ce qui, de leur point de vue, nécessite l'intervention des élus soit en conseil pour elles sur des conduites à tenir qui engagent l'association, soit en intervention directe. La présidente tout en étant présente, a considérablement diminué son investissement direct. La place est prête à prendre. Il faut vraiment que nous trouvions une solution.

Sur un plan financier, les financements 2006 sont passés en douceur, nous avons récolté les fruits de notre ténacité. Mais, malgré nos souhaits, nous n'avons pas obtenu d'engagements pluriannuels. Par ailleurs, les deux contrats aidés de nos salariées, viennent à échéance cette année 2007, ce qui va augmenter notablement le budget prévisionnel de l'année déjà en cours. C'est essentiellement pour cette raison que nous avons avancé au maximum la tenue de cette Assemblée Générale. L'application du Schéma Départemental girondin vient à échéance au mois de mai prochain et certains financements (la DDE notamment) seront déterminés par les politiques qui vont être décidées dans les mois qui viennent. Nous ressentons un important désinvestissement et constatons le pessimisme affiché des représentants locaux de l'Etat en même temps qu'une intransigeance sur l'application de procédures qui ne sont pas obligatoires dans les textes ni dans la réalité d'autres départements.

Il est à craindre que notre association soit considérée exclusivement comme un des outils de la mise en œuvre du schéma, alors qu'elle en a précédé l'existence et que sa vocation est évidemment plus large.

Aussi, cette année, afin de manifester à nos financeurs que nos adhérents font aussi un effort, je vous propose une augmentation de la cotisation.

A la création de l'association, son montant prévu était de 44 centimes de francs par habitant. Pour le 1<sup>er</sup> exercice, elle n'a été que de 22 centimes, car créée en 2000, l'association n'a eu que 6 mois de fonctionnement. Lors du passage à l'euro, l'AG de 2002 l'a fixé à 4 centimes d'euros par habitant.

Pour 2007, je vous propose de l'augmenter de 1 centime d'euros, soit 5 centimes par habitant.

Dans le rapport moral de l'année dernière, nous écrivions : « *Les perspectives 2006 devraient nous conduire, tout en transmettant les acquis à approfondir la réflexion tant intellectuelle que technique par des collaborations variées car les difficultés rencontrées sont complexes à résoudre et le contexte politico-administratif et sociétal pas vraiment facilitateur.* » Ce projet est encore plus pertinent pour 2007. La maturité de notre association devrait permettre de répondre au mieux aux difficultés rencontrées. Nous avons renoué avec nos collègues de Toulouse, inspirateurs actifs de la conception de l'aire de la Chaille, que nous sommes allé voir sur place et leurs expériences nous ont ouverts de nouvelles perspectives.

L'expérience acquise ne permet pas de mettre au point un produit « aire d'accueil : mode d'emploi, prêt à appliquer » car chaque contexte local est particulier. L'accompagnement d'un début de mise en œuvre n'est pas aujourd'hui plus simple qu'il y a 6 ans, même si on connaît mieux les erreurs à éviter, encore faut-il convaincre du bien fondé de ces préconisations, le sens commun indique que l'expérience des autres ne sert pas à grand-chose, nous souhaitons le démentir. Mais en même temps, et c'est un vrai défi, il y a toujours à découvrir, les gens du voyage sont, évidemment, divers, même s'ils ont entre eux des points communs ce qui est vrai pour les uns ne correspond pas à ce qu'il faut faire pour d'autres.

Au delà des questions législatives, administratives et techniques sur lesquelles nous devons nous tenir parfaitement à jour, une réflexion et des pratiques sont à instaurer concernant la participation effective des gens du voyage aux projets qui les concernent.

C'est ce que nous nous emploierons à faire au cours de l'année 2007.

\* \*

\*

La Présidente  
Marie-Bernadette MAIRE

Comme les années précédentes, nous déclinons les divers aspects de l'activité d'AGV33. Fonctionnement interne, activités spécifiques exercées de façon régulière et qui sont devenues maintenant traditionnelles, participation aux actions départementales. Nous développerons notre travail sur la gestion et le grand passage qui, cette année nous ont particulièrement occupé. Nous évoquerons nos relations partenariales en insistant sur le travail commun avec nos financeurs.

## Fonctionnement Interne

### ACTIVITES STATUTAIRES 2006

11 janvier-----		Conseil d'Administration
02 février-----		Conseil d'Administration
13 avril-----		Conseil d'Administration
02 mai-----		Assemblée Générale Conseil d'Administration
27 septembre-----	Bureau	Assemblée Générale Conseil d'Administration
26 octobre-----		Conseil d'Administration
19 Décembre-----		Conseil d'Administration

Au cours de l'année 2006 se sont tenues 9 réunions institutionnelles en comptant les 2 Assemblées Générales, ce qui fait une moyenne d'environ une réunion tous mois.

Sept Conseils d'Administration ont eu lieu, le bureau s'est réuni une fois pour préparer l'Assemblée Générale du mois de septembre dont l'ordre du jour était le renouvellement des instances.

La particularité de cette année est que l'Assemblée Générale s'est tenue en deux temps. Les raisons en sont décrites dans le rapport moral.

Comme il est aussi indiqué dans le rapport moral, depuis l'Assemblée Générale du mois de septembre des efforts sont faits pour une gestion collégiale par les membres du bureau, fonctionnement à poursuivre même s'il est plus exigeant, en tout cas indispensable tant qu'une nouvelle présidence n'a pas émergée.

## ADHERENTS

En 2006, nous avons eu 4 nouvelles adhésions :

- La communauté de communes du pays de Coutras le 6 février 2006, dont le représentant au sein de l'association est M. serge CAILLEAU (Vice-président de la CDC et Maire des Eglisottes).
- La communauté de communes de Montesquieu, le 3 février 2006, dont le représentant est M. Jean-paul SOURROUILLE (Vice-président de la CDC).
- La communauté de communes du val de l'Eyre, le 8 mars 2006, dont le représentant est M. André MATA (Vice-président de la commission « cadre de vie »).
- La commune de Castelnau Médoc, le 13 juin 2006, dont le représentant est M. Jean-claude DURRACQ (maire en charge du dossier).

L'association compte donc aujourd'hui :

- 21 communes
- 7 communautés de communes représentant 72 communes
- un syndicat intercommunal de 30 communes.

Au total, cela représente 123 communes adhérentes (voir la carte jointe qui présente la répartition des communes adhérentes sur le Département).

## Actions spécifiques de l'Association

### RENCONTRES ET REUNIONS TECHNIQUES

Nous avons organisé une « Journée Cinéma » au mois d'Avril 2006, au Carré des Jalles à Saint Médard en Jalles, dont le thème était « Les gens du voyage : Leur histoire et leur habitat ».

L'intérêt d'une telle journée était de sensibiliser les élus et les acteurs de terrains à la culture tsigane par des films de nature historique (« trapas men lé » et « 69-3 ») et des expériences de modes d'habitats spécifiques (« Gens du voyage et habitat : témoignages du Grands Sud ouest » et « J'ai troqué ma caravane ») et de donner une occasion de débat aux personnes concernées.

Cette journée se situait dans le cadre des objectifs de l'association de favoriser une meilleure qualité de réalisations destinées à l'accueil des Gens du Voyage.

Cette journée a réuni environ 80 personnes : des élus de communes girondines et d'intercommunalités, du personnel institutionnel, des travailleurs sociaux, des associations, des partenaires des départements limitrophes...

Nous avons également organisé au mois de novembre 2006 une visite dans la région toulousaine en lien avec le SIEANAT (Syndicat mixte pour l'accueil des Gens du Voyage dans le Département de la Haute-Garonne) pour visiter les équipements existants sur ce territoire et rencontrer les partenaires institutionnels.

Le groupe était constitué de 7 représentants de communes adhérentes, M. Lasperas de la CAF, Mme Cauvet de la DDASS et Mme Mercier, représentante de l'ASNIT (Association Nationale et Internationale Tzigane)/USETA (Union Socio-éducative des tziganes d'Aquitaine).

Cette journée a été l'occasion d'échanges autour des questions liées au schéma départemental et à son application, aux différents modes d'accueil et particulièrement les terrains familiaux, aux questions liées à la gestion des aires et à la formation des gestionnaires, la scolarisation...

## **CENTRE DE RESSOURCES**

Nous nous sommes dotés de documents généraux portant sur les dernières législations, le logement des personnes très précaires comme par exemple le rapport sur le logement de l'institution l'Abbé Pierre, les documents sur la connaissance des tziganes et leur conditions de vie, des travaux fait dans le cadre de formation des jeunes voyageurs...

Nous participons de façon active au forum du Réseau Idéal ce qui nous permet d'être informé avec les expériences des autres départements.

En août nous avons créé un blog « Le Cahier Girondin de l'accueil des Gens du Voyage » (<http://associationagv33.blogspot.com/>), dans l'esprit du site Internet que nous programmions dans les actions à venir. A ce jour après 3 messages, aucun adhérent ni a participé...

Nous avons également travaillé sur le logiciel Map Info qui nous permet de constituer des documents cartographiques.

## **ACTIONS D'INGENIERIE : MUTUALISATION DES EXPERIENCES, CONSEIL, ANIMATION.**

C'est en direction des communes et communautés de communes que nous exerçons en priorité ces actions. Elles nous sollicitent fréquemment pour toutes sortes de questions, nous nous rendons souvent sur place, participons à des réunions auxquelles elles nous invitent ou que nous suggérons... ; selon les besoins et les demandes, nous prenons des initiatives d'actions particulières.

- Des réunions d'information en amont de la décision de création d'aire ou des avis sur les avants projets ;
- Les questions de l'investissement, du fonctionnement et des subventions existantes ;
- L'élaboration de cahier des charges (Maîtrise d'œuvre du bâti et gestion) ;
- L'élaboration des Règlements intérieurs et des Projets éducatifs et sociaux ;
- Aide au montage de dossier de demande de subvention ;
- Procédure de Délégation de service public ;
- Les comités de pilotage des maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) ;
- Les comités techniques des Aires d'accueil et les questions y afférents (opportunité ou non d'un chapiteau sur une aire d'accueil, les améliorations d'équipements à envisager, l'utilisation d'une salle commune (municipale ou sur l'aire), la question de la domiciliation...)
- Les questions plus larges liées aux thèmes juridiques (convention d'occupation, terrains non constructibles ; procédures d'expulsion des stationnements illicites ou des aires pour non paiement ou autre; dernières circulaires...)
- Les questions liées à la scolarisation et au Projet éducatif et social ;
- La question du Grand Passage (choix du terrain, équipements requis, subventions, gestion....) a été très souvent abordée cette année (nous y reviendrons en détail plus loin) ;

- Nous avons organisé au cours de l'année 2006 cinq visites d'aires pour des communes ou intercommunalité adhérentes à AGV33 et avons été présent à l'inauguration des 3 aires d'accueil ouvertes cette année : Cestas-Canéjan ; Libourne et Eysines/Le Haillan.

Nous sommes également régulièrement sollicitées par des communes ou intercommunalités hors département (CDC du pays Viennois ; Bretagne, Seine et Marne ; Association Ulysse35...) pour connaître la situation girondine et/ou trouver des pistes pour la réalisation de leur Schéma Départemental.

Nous avons participé à diverses réunions en tant qu'invité ou intervenant, sur les sujets concernant bien sûr les Gens du Voyage mais aussi sur le thème du logement :

- Les colloques nationaux du Réseau Idéal : « Gestion des litiges, contentieux et mise en place des procédures » ; « Colloque sur l'accueil des Gens du Voyage » à Lille ; « L'insertion sociale des Gens du Voyage » ;
- Colloque « Auto réhabilitation-Logement » à Bordeaux ;
- Intervention à la 1<sup>ère</sup> journée Nationale des gens du Voyage au Sénat ;
- Journée à Gien pour l'organisation des Grands Passages 2006.

Mais aussi sur des thèmes plus larges tel que :

- Les ateliers du Développement Durable
- Le 89<sup>ème</sup> congrès des Maires de France

## **PARTICIPATION A LA FORMATION**

L'association a reçu 3 étudiants (un en IUT Animation, un autre en master psychiatrie et le dernier en technique de communication) pour partager nos connaissances, prêt de documents et aide à la mise en place de travaux de fin d'année.

Nous avons également été sollicité par une Société d'ingénierie que nous avons renseigné sur la législation et les modes de vie des Gens du Voyage, ainsi qu'un photographe en cours de création d'un travail sur cette population.

Nous avons enfin, participé aux journées de formation du personnel de santé et dispensé une formation au personnel d'Aquitanis.

A un niveau plus interne, nous avons mis en place à partir du mois de septembre 06, des points de formation rapide et thématique en direction des adhérents. Ces formations sont dispensées en fin de Conseil d'Administration et des fiches récapitulatives sont distribuées à l'ensemble des membres.

## **OBSERVATION ET ELEMENTS D'EVALUATION**

- Les Grands Passages

Au mois de Septembre 2006, suite à une réunion en Préfecture conviant l'ensemble des maires de l'agglomération bordelaise et devant le constat des difficultés rencontrées par les communes sur le stationnement illicite de grands groupes de caravanes, l'association a souhaité mettre en place un questionnaire de recensement des Grands rassemblements depuis 2000.

Ce questionnaire précis, adressé à l'ensemble des communes de la Gironde (542) au mois d'Octobre 2006 a pour objet de recenser les lieux, nombres et saisons de ces arrivées.

Cela se situant dans le cadre de la recherche de la meilleure organisation, avec différents partenaires, d'une gestion (réception de la demande, attribution des terrains, gestion technique pendant la présence du groupe) et d'une cohérence de l'accueil de ces groupes par les communes.

A ce jour, environ 2/3 des communes nous ont répondu.

Nous prévoyons d'organiser, courant 2007, une réunion départementale sur le thème des Grands Passages qui sera l'occasion, entre autre, de présenter les résultats de cette enquête.

- Observation et analyse des flux sur les aires d'accueil

L'observation des flux date de 2003-2004 mais a été présentée lors de la dernière Commission Consultative Départementale du 19 février 2007.

En effet dès 2003, en groupe restreint, un travail de recherche des éléments à rassembler pour observer et analyser :

- A quels besoins et/ou souhaits correspondent les aires pour ceux qui les fréquentent ?
- Quel bénéfice retirent ils de leur séjour sur l'aire ?
- Quelles évolutions seraient souhaitables pour eux dans les formes d'habitat offertes ?

Deux outils ont été conçus et expérimentés : un guide d'entretien avec les résidents pour recueillir leurs opinions et une observation anonyme des « flux » d'occupation des aires.

A titre d'exemple, vous trouverez en annexe un extrait des éléments de connaissance précis, parce que chiffrés et exhaustifs, que peut apporter l'exploitation des enregistrements des entrées et des sorties sur les aires, et des évolutions qui peuvent être observées au cours des années.

## **PARTENARIAT**

Nous continuons au maximum à entretenir le partenariat avec l'ensemble des acteurs de cette problématique des Gens du Voyage et quelques fois, plus largement du champ de l'action sociale, en particulier par notre présence à différentes réunions Départementales et Nationales

- Le comité Girondin de l'Habitat (piloté par le Conseil Général) intervention en commission thématique ;
- Les comités de pilotage du PLH (mission de la CUB) en vu de sa révision ;
- Les CLSPD de quelques communes ;
- Les assemblées Générales de nos partenaires : Pact de la Gironde ; ADAV33 ;
- Nous avons abordé les questions autour du thème de l'Habitat Adapté et des Terrains Familiaux avec Aquitanis, la Sonacotra, la CAF ;
- Notre partenariat avec Aquitanis s'est précisé avec notre intervention pour la formation de son personnel et nous avons été convié à visiter les aires de Tonneins et Marmande gérées par Aquitanis ;
- Nous avons eu des contacts avec les gestionnaires des aires d'accueil.

C'est évidemment aussi dans cet esprit de partenariat que nous participons aux actions départementales, nous menons alors des actions conjointes avec les acteurs des structures départementales.

Nous restons bien sûr en contact fréquent avec les institutions (Conseil Général, Préfecture, DDE) sur les questions de législation et de suivi d'application du Schéma Départemental.

Nous sommes en contact régulier avec des représentants de voyageurs (ASNIT/USETA/Association Regards...) sur l'ensemble des sujets cités précédemment mais aussi sur des aspects plus quotidiens tel que : la scolarisation, la domiciliation, les conditions de vie, les expériences hors département...

## CONTACTS AVEC LES MEDIAS

Lors de la journée Cinéma, un point presse avait été installé et nous avons eu la visite d'un journaliste de Sud Ouest (article paru le 21 avril 06).

Nous avons également rencontré deux journalistes, d'une part sur « que font les voyageurs lors de la fermeture estivale des aires » et d'autre part « Les Gens du Voyage et le diabète »

## Participation aux activités départementales

Certaines de ces activités ont été évoquées précédemment mais nous abordons ici principalement celles qui sont en lien direct avec les activités de la Commission Consultative Départementale dont nous sommes membres.

Nous avons participé aux 2 réunions du groupe « Scolarisation » qui ont eu lieu en 2006 en tant que partenaires et membre de la Commission Consultative Départementale.

Mais au cours de cette année, nous l'avons précisé en introduction, deux sujets nous ont particulièrement mobilisé : La gestion des aires d'accueil existantes et l'organisation des grands passages. Ces thèmes ont été abordés lors de la Commission Consultative Départementale du 20 mai 2006 et font partie des « dossiers en cours » de cette commission.

### *La gestion des aires girondines*

Il nous paraît important de faire un bref historique de cette mission confiée par la CCD (à noter que nous sommes la seule association chargée d'animer une commission du Schéma)

En effet, l'animation de cette commission gestion a été confiée à notre association dès la signature du schéma départemental en 2003, nous étions alors très mobilisés pour trouver comment jouer notre rôle dans l'application de ce schéma.

Constituée, à l'origine des différentes composantes de la Commission Consultative Départementale, nous avons souhaité qu'elle soit un outil de réflexion, d'échanges et de propositions.

C'est pourquoi la courte histoire de cette commission est le reflet de ce que les réalités du « terrain » nous ont invité à prendre en compte.

C'est ainsi que la première réunion se tient en 2004, elle s'attache à définir ses objectifs. Dès la deuxième réunion nous constatons le peu de mobilisation suscitée et décidons l'organisation, en collaboration avec la ville de Libourne de la journée départementale consacrée à ce sujet.

Cette journée, appliquant la même formule que celles organisées en 2003 : apports d'expériences, large débat, occasion d'un partage partenarial où chaque acteur peut jouer son rôle et bénéficier des apports des autres, a été un succès...

Puis les Maîtres d'œuvres et d'ouvrages se faisant plus nombreux, au fur et à mesure de l'ouverture des aires, et le temps de gestion des premières (aires) devenant plus conséquent, s'est ouverte une période d'échanges très mobilisateurs et productifs sur les questions concrètes soulevées par la gestion.

Les élus, en particulier, qui sont confrontés au quotidien de la gestion (même si ce n'est pas directement), ont trouvés dans cette commission un soutien.

Diverses questions réglementaires ont été abordées cette année :

- Principe et modalités de progression des tarifs (2.10 euros l'emplacement) avec une évolution tous les 3 ans en s'alignant sur le taux d'évolution de l'AGAA (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil versée par la DDASS) ;
- Présentation des différentes options: prépaiement, télégestion, forfait ou paiement distinct fluides/emplacement ;
- Discussion autour des procédures à mettre en œuvre en cas de non respect du règlement intérieur (en particulier sur les non paiements) ;
- Harmonisation des dates de fermeture annuelle des aires.

Les orientations d'évolution qui se présentent pour cette commission se résument en trois points :

- 1- Convier les gestionnaires des aires,
- 2- inviter les communes en cours de réalisation pour permettre un travail en amont sur ces questions de la gestion ;
- 3- coordonner la gestion départementale du grand Passage.

### Les grands passages

Nous avons régulièrement attiré l'attention des institutions sur cette question non résolue, avons proposé un protocole d'organisation de ces passages et avons pu aborder à maintes reprises les freins à cet accueil.

Lors de la Commission Consultative Départementale du 21 novembre 2005 et suite à notre proposition d'organisation de l'offre et de la demande du Grand Passage, M. Peny, Secrétaire Général de la Préfecture a souhaité que soit confié à la DDE l'animation d'un groupe de travail sur cette question.

Ce groupe, constitué des services de l'Etat, du Conseil Général, de la CUB, des cabinets PACT/CATHS et d'AGV33 s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2006.

Ces réunions techniques ont permis d'identifier un certain nombre de terrains publics potentiellement mobilisables et de mettre en place un guide méthodologique du Grand Passage (conjointement PACT/AGV33), mais n'ont pas abouti davantage, à ce jour.

A la suite d'une réunion du mois de septembre 2006, organisée par le Préfet et conviant l'ensemble des maires de l'Agglomération Bordelaise, et devant les difficultés d'organisation, nous avons souhaité avoir un état des lieux réel des grands passages sur notre Département.

Pour ce faire, nous avons élaboré un questionnaire que nous avons adressé à l'ensemble des 542 communes girondines. Nous développons cette action *ex-ante* dans un paragraphe sur l'observation (p.4).

Parallèlement, et étant donné les difficultés de prise de compétence de ce sujet par des intercommunalités et du non positionnement des institutions, nous avons saisi par courrier les Parlementaires (sénateurs et députés girondins) pour tenter de débloquer la situation à un niveau national. Nous avons reçu 3 réponses nous précisant que les courriers avaient été transmis au ministère de l'Intérieur et à la commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale.

De plus, nous avons été reçu en ce début d'année 2007 au Conseil Général par M. Savary à la demande de M. Madrelle.

Voici, synthétiquement brossé le portrait multi facette de notre travail de 2006 qui se prolonge en ce début d'année 2007 et qui sera dans la continuité , comme il est exprimé en conclusion du rapport moral.

Jane CHUBILLEAU et Cécile HUGUET

Chargées de mission AGV33